

N° 8 – 28 septembre 2018

## District Haute-Vienne

**Siège social :**  
4 rue de La Rochefoucauld  
87000 LIMOGES

**Accueil :**  
**Secrétariat :**

Tél. : 05.55.77.35.40

Fax : 05.55.77.08.34

Messagerie : [district@foot87.fff.fr](mailto:district@foot87.fff.fr)

**Site internet :**

<http://foot87.fff.fr/cg/2408/www/index.shtml>

**Adresse postale :**

BP 1036

87050 LIMOGES Cedex

**Horaires d'ouverture des**

**Bureaux :**

Du lundi au Vendredi :

8H00 à 12H00 - 13H00 à 17H00

## REUNION AVEC LES CLUBS A VAYRES



Le District de Football a organisé sa 1<sup>ère</sup> réunion décentralisée à Vayres, dans la salle des fêtes de la commune.

Les clubs du secteur avaient été conviés à assister à cette réunion où les échanges ont été fructueux. De nombreuses questions ont été posées par les clubs et quelques pistes intéressantes ont été abordées.

La prochaine réunion aura pour cadre la commune de Droux, le Lundi 08 octobre prochain.

Le District remercie la Mairie et le club de Vayres pour la mise à disposition de la salle et l'accueil réservé à tout le monde.

## Agenda

Vendredi 28 septembre 2018  
à 19H00 :

Formation FMI D5 poule A

Samedi 29 septembre 2018  
à 08H30 :

Formation FMI D5 poule B

Mardi 02 octobre 2018 à 18H15 :  
Ethique

Vendredi 05 octobre 2018 à 19H00 :  
Formation FMI D5 poule C

Lundi 08 octobre 2018 à 19H30 :  
Réunion des clubs à Droux

Mardi 09 octobre 2018 à 18H30 :  
UNAF



## Sommaire:

**Procès-verbaux :** ..... p 2 à 14  
Compétitions/coups seniors -  
Jeunes – Statut de l'Arbitrage - Foot  
Animation

**Partenaires :** ..... p 15

**Rédactionnel :** ..... p 15 à 20  
Réunion de rentrée des féminines -  
Le point sur le championnat -  
Procédure pour imprimer les feuilles  
de matches – Devenez arbitre



## BUT ECLAIR CHALLENGE Bernard DEMARS :

### MATCH N. 50208.1 PEYRAT DE BELLAC / NANTIAT (2) D3 POULE A DU 23/9/2018

Arbitre : M. BATTEAU Rodrigue

But marqué après 1 minute et 14 secondes de jeu.

**Buteur :** M. SANOGO Sekou

**Vainqueur :** NANTIAT (2)

\*\*\*\*\*

## POLE COMPETITIONS

## COMMISSION DES CHAMPIONNATS ET COUPES SENIORS :

**REUNION DU 26 SEPTEMBRE 2018**

**PV N. 8**

**PRESENTS :** MM. PRINSAUD - BALLOUFAUD – FRUGIER - GASCHET (CDA) - GIRAUD - ROUDIER - ZABALETA

**EXCUSE :** M. VILLEGER

\*\*\*\*\*

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la présente notification en application des articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision pour les litiges concernant les rencontres de Coupes et lors des 4 dernières journées des championnats départementaux selon les dispositions des articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F. (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.A.)

\*\*\*\*\*

## SENIORS DEPARTEMENTAL 1 :

### MATCH N. 50041.2 BESSINES/MORTEROLLES / OCCITANE D1 DU 6/4/2019

Vu l'accord écrit des deux clubs,

Match à jouer le 6 avril 2019 à 19 H à BESSINES SUR GARTEMPE – Stade WELSCH

### MATCH N. 50052.2 BESSINES/MORTEROLLES / ES BEAUBREUIL D1 DU 27/4/2019

Vu l'accord écrit des deux clubs,

Match à jouer le 27 avril 2019 à 19 H à BESSINES SUR GARTEMPE – Stade WELSCH

### MATCH N. 50017.1 OCCITANE / FOOT SUD 87 D1 DU 6/10/2018

Vu l'accord écrit des deux clubs,

Match à jouer le 6 octobre 2018 à 19 H à MAGNAC BOURG.



### SENIORS DEPARTEMENTAL 3 :

#### **D3 POULE C :**

Suite au mail de M. Jacky PREVOST, secrétaire du club de LA CROISILLE/LINARDS, informant la commission d'une grosse panne de chaudière sur le stade la CROISILLE.

L'équipe D3 POULE C jouera tous ses matches **ALLER sur le terrain de LINARDS.**

#### **MATCH N. 50213.1 NANTIAT (2) / ABBSJLC (2) D3 POULE A DU 6/10/2018**

Vu l'accord écrit des deux clubs,

Match à jouer le 6 octobre 2018 à 19 H à NANTIAT.

#### **MATCH N. 50290.1 LIMOGES ALOUETTE FCRC (2) / BONNAC LA COTE D3 POULE B DU 3/11/2018**

Suite à l'occupation des terrains,

Match à jouer le 4 novembre 2018 à 15 H à l'AUZETTE.

### SENIORS DEPARTEMENTAL 4 :

#### **MATCHES N. 50542.1 et .2 ST PARDOUX / FOLLES D4 POULE B DES 7/10/2018 ET 10/2/2019**

Vu le mail de M. LEBON Christian de FOLLES (cause match de rugby le 10/2/2019 à FOLLES)

Inversion de la rencontre

**ALLER** : le 7 octobre 2018 à 15 H à FOLLES.

**RETOUR** : le 10 Février 2019 à ST PARDOUX à 15 H

#### **MATCH N. 50475.1 BUSSIÈRE POITEVINE / LA BAZEUGE D4 POULE A DU 6/10/2018**

Vu l'accord écrit des deux clubs,

Match à jouer le 7 octobre 2018 à 15 H à BUSSIÈRE POITEVINE.

#### **D4 POULE D :**

Suite au mail de M. Jacky PREVOST, secrétaire du club de LA CROISILLE/LINARDS, informant la commission d'une grosse panne de chaudière sur le stade la CROISILLE.

L'équipe D4 POULE D jouera tous ses matches **ALLER sur le terrain de LINARDS.**

#### **D4 POULE E :**

L'équipe de l'ALOUETTE FCRC (3) - D4 POULE E - jouera tous ses matches **à DOMICILE sur le terrain de l'AUZETTE à 15 H.**

### DEPARTEMENTAL 5 :

#### **MATCH N. 50959.1 E. ST JULIEN LE PETIT/BUJALEUF (2) / EYMOUTIERS (3) D5 POULE B DU 23/9/2018**

Feuille de match non informatisée,

Amende de 19 € au club de l'E. ST JULIEN LE PETIT/BUJALEUF

### COUPES ET CHALLENGES :

### CHALLENGE GEORGES VAR :

#### **Club de ST BONNET DE BELLAC :**

Le club de ST BONNET DE BELLAC, étant en D3, ne peut participer en Challenge Georges VAR.

La commission,

- Crédite le club de ST BONNET DE BELLAC de la somme de 54 €.



## CHALLENGE DES RESERVES :

### MATCH N. 51367.1 BEAUNE LES MINES (2) / JA ISLE (3) CHALLENGE DES RESERVES POULE A DU 30/9/2018

Vu l'accord écrit des deux clubs,  
Inversion de la rencontre.

Match à jouer le vendredi 28 septembre 2018 à 20 H 30 à ISLE – Stade du Gondeau.

### MATCH N. 51420.1 FC OCCITANE (2) / EYMOUTIERS (2) CHALLENGE DES RESERVES POULE J DU 30/9/2018

Vu la demande de modification saisie par le club de l'OCCITANE  
Match à jouer le 30 septembre 2018 à 13 H à MAGNAC BOURG.

## SAISIE RESULTATS INTERNET

**SEMAINE DU 17 AU 23 SEPTEMBRE 2018**  
**AMENDE DE 7 euros par rencontre non saisie**

FOLLES – LADIGNAC LE LONG (14 €) – AMICALE FRANCO PORTUGAISE – ES BEAUBREUIL – VIGENAL FC – PANAZOL – FOOT SUD 87 – ST JUST LE MARTEL – VERNEUIL SUR VIENNE – VEYRAC

L'animateur de la commission,  
Jean-Luc PRINSAUD

## POLE COMPETITIONS

## COMMISSION FOOTBALL FEMININ

**REUNION DU 24 SEPTEMBRE 2018**  
**P.V. N°05**

**PRÉSENTS:** MMES MUHLEBACH – NOIRE – MM. BARRAT - PEYMIERAT - GIRAUD - DUPUY - RAMPNOUX

**EXCUSES:** MME GARESTIER - MM. THARAUD - DAURAT – DEFAYE

\*\*\*\*\*

### Réunion de rentrée des clubs féminins

#### **CLUBS PRÉSENTS :**

LIMOGES FC / LIMOGES LANDOUGE / FUN 87 / ANF87 / AS PANAZOL / FC 2 VALLEES / ENT EF VAL DE VIENNE / FCCO / AS AIXOISE / LE PALAIS SUR VIENNE / AS AMBAZAC / AS EYMOUTIERS / US ST LEONARD / CA RILHAC RANCON / JA ISLE.

#### **Ordre du jour :**

- Point sur les :  
E.F.F. 87. : Clubs/Equipes  
U11F/U13F & U14F/U17F
- La Rentrée du Football Féminin  
29 Septembre (rendez-vous 9h30 – 12h)



- E.F.F. : Plateaux + Ateliers PEF
- 6 octobre 2018 : Matinée Ateliers Arbitrage à la Touche
- Rappel Nouvelles Catégories
- Festival U13F PITCH
  - engagement via FOOTCLUBS jusqu'à fin mars
  - équipes composées de U12F-U13F avec maximum 3 U11F
  - engagement gratuit
- Futsal U11FU13F & U14FU17F
- Prévisionnel Plateaux E.F.F. 87 – 1<sup>ère</sup> Phase

DATE	CLUB SUPPORT	LIEU ET HORAIRE
29/09/2018	Rilhac	Rdv 9h30
06/10/2018	LIMOGES LANDOUGE	matin
13/10/2018	LFC87	matin
10/11/2018	FCCO	Cussac / après-midi
17/11/2018 FESTIFOOT	PANAZOL	matin
24/11/2018	AMBAZAC	Mazaurie / matin
01/12/2018	FUN87	Bellac / après-midi
08/12/2018	RILHAC RANCON	Matin
15/12/2018	LE PALAIS SUR VIENNE	matin

### **RAPPEL**

**Tous les comptes-rendu des plateaux EFF doivent être retournés au District, dans les 48 heures ouvrables qui suivent la rencontre au District de la Haute-Vienne, par le club recevant (Art 78 du règlement de la Ligue Nouvelle Aquitaine).**

- Formations
- Questions diverses

### **Championnat à 8D**

#### **MATCH N°51141.01 CONDAT SUR VIENNE (1) / A.F. PORTUGAIS (2) DU 16/09/2018 D2 POULE C**

Suite au forfait de l'équipe1 de l'A.F. PORTUGAIS (Interdistrict D1 à 11),  
La Commission :

- Constate le forfait de l'A.F. PORTUGAIS (2)
- Enregistre le résultat suivant :

**CONDAT SUR VIENNE (1) : 6 (3 pts) / AF Portugais (1) : 0 (-1 pt)**

Le club d'A.F. PORTUGAIS sera débité de la somme de 20,00 € pour son 1<sup>er</sup> forfait.

#### **MATCH N°51101.01 VEYRAC (1) / ENT. MAGNAC/RAZES (1) DU 23/09/2018 D2 POULE A**

Suite au courriel de VEYRAC (décès d'un joueur du club)

La Commission, dit match à jouer le 07 octobre 2018, même terrain, même horaire.

#### **MATCH N°51144.01 USSV (1) / ENT CHAMPAGNAC/FEUILLARDIERS (1) DU 23/09/2018 D2, POULE C**

Suite au courriel du club de CHAMPAGNAC,

La Commission :

- Constate le forfait de ENT. CHAMPAGNAC/FEUILLARDIERS (1)
- Enregistre le résultat suivant :

**USSV (1) : 3 (3 pts) / ENT CHAMPAGNAC/FEUILLARDIERS (1) : 0 (-1 pt)**

Le club de CHAMPAGNAC sera débité de la somme de 20,00 € pour son 1<sup>er</sup> forfait.



### Coupe Haute-Vienne à 8

#### Clubs engagés :

CONDAT SUR VIENNE – SAUVIAT – ST HILAIRE LES PLACES – ANF87  
 – COUSSAC BONNEVAL – ESNM – ENT BESSINES/FROMENTAL – EYMOUTIERS – ISLE – LA  
 GENEYTOUSE – LADIGNAC – LE DORAT – LFC (3) – ENT MAGNAC-LAVAL/RAZES – OCCITANE – USSV  
 – VERNEUIL – VEYRAC – ABBSJLC – ENT FRATERNELLE/AMBAZAC – LA CROISILLE LINARDS –  
 PANAZOL – ST VICTURNIEN.

Les clubs ci-dessus seront débités de la somme de 10 euros pour frais d'engagement.  
 Le club de FROMENTAL, engagé à tort, sera crédité de la somme de 10 euros.

**Rencontres à disputer sur le terrain du 1er tiré, le dimanche 4 novembre 2018 à 10h30.**

**MATCH 1 :** VEYRAC / ABBSJLC

**MATCH 2 :** USSV / LE DORAT

**MATCH 3 :** ENT FRATERNELLE/AMBAZAC / ESNM

**MATCH 4 :** LFC (3) / LA GENEYTOUSE

**MATCH 5 :** CONDAT SUR VIENNE / EYMOUTIERS

**MATCH 6 :** ST HILAIRE LES PLACES / SAUVIAT

**MATCH 7 :** LADIGNAC / ENT MAGNAC-LAVAL/RAZES

**Règlement :** (il est téléchargeable sur le site internet du district)

1. Début des rencontres à 10h30.
2. Match sur le terrain du 1er tiré.
3. Match 2 x 35 minutes.
  - 3.1. Le vainqueur à l'issue du match est qualifié pour les 1/8 de finales.
  - 3.2. En cas d'égalité, à la fin du temps réglementaire, pas de prolongations, épreuve des tirs au but (1ère série de 3 joueuses, et au 1er avantage à égalité de tirs), telle qu'elle est définie aux lois du jeu.
4. Chaque équipe devra présenter deux jeux de maillots de couleurs différentes et un ballon en bon état

**La secrétaire de séance :**

**Aude MUHLEBACH**

\*\*\*\*\*

**REUNION DU 24 SEPTEMBRE 2018**

**P.V. N°06**

**PRÉSENTS:** MMES MUHLEBACH – NOIRE - MM. BARRAT - PEYMIERAT - GIRAUD - DUPUY -  
 RAMPNOUX

**EXCUSES:** MME GARESTIER - MM. THARAUD - DAURAT - DEFAYE

### CHAMPIONNAT INTERDISTRICT A 11

**MATCH N°50799.01 VARETZ (1) / AS Laquenue/Ste Fortunade/Lagarde-Enval (1) DU 02/09/2018**

Feuille de match non informatisée, amende de 19€ au club de VARETZ.

**MATCH N°50796.01 JARNAGES-PARSAC (1) / LA SOUTERRAINE (1) DU 02/09/2018**

Feuille de match non informatisée, amende de 19€ au club de JARNAGES-PARSAC.

Feuille de match hors délai, amende de 21€ au club de JARNAGES-PARSAC.



**MATCH N°50802.01 ES USSEL (1) / A.F. PORTUGAIS (1) DU 16/09/2018**

Suite au courriel du club de l'A.F. PORTUGAIS du 15/09/2018,  
La Commission :

- Constate le forfait de l'A.F. PORTUGAIS (1)
- Enregistre le résultat suivant :

**ES USSEL (1) : 3 (3 PTS) / AF PORTUGAIS (1) : 0 (-1 PT)**

Le club d'A.F. PORTUGAIS sera débité de la somme de 20,00 € pour son 1<sup>er</sup> forfait.

**MATCH N°50804.01 GUERET (2) / BRIVE (1) DU 16/09/2018**

Feuille de match hors délai, amende de 20€ au club de GUERET.

**La secrétaire de séance :**

**Aude MUHLEBACH**

## COMMISSION GESTION DES COMPETITIONS JEUNES :

**REUNION du 25 Septembre 2018**  
**PV N.4**

**PRESENTS** : MM. VERGONZANNE – CASSAT – PIRRON – THARAUD – SEJOTTE

**EXCUSES** : MM. BARRAT – PLEINEVERT

\*\*\*\*\*

**DEMANDE de REPORT de MATCH :**

**Rappel :**

**ARTICLE 17 : MODIFICATION DES CALENDRIERS :**

Toute demande de changement de date ou d'heure sur la journée de championnat ou de coupe devra être effectuée par le club demandeur, via FOOT CLUBS dans un délai de 7 jours avant la date concernée.

Cette demande sera soumise à l'accord du club adverse qui annoncera sa décision via FOOT CLUBS.

L'organisme compétent (Commission des Jeunes) pourra ensuite officialiser le changement

### CHAMPIONNAT U17 -- 1ere Phase

DATES	15/09	22/09	29/09	06/10	13/10	20/10	27/10	03/11	10/11	17/11	24/11	01/12	08/12	15/12	22/12	29/12
U17 Niv1	XXX	XXX	J3	J4	J5	MR	MR	Coupe	J6	J7	J8	MR	J9	Coupe		
U17 Niv2	XXX	XXX	A3	A4	A5	MR	MR	Coupe	R1	R2	R3	R4	R5	Coupe		

**MATCHS REPORTEES :**

**Match N° 51171 : U17 D1 FEYTIAT1 / LE PALAIS1 du 15/09/2018**

Vu l'accord des deux clubs en date du 11/09/18  
La rencontre est reportée au samedi 20 Octobre.

**Match N°51176 : U17 D1 E VAL DE VIENNE ST JUN1 / PANAZOL 1 du 22/09/18**

Vu l'accord des deux clubs en date du 20 /09/18  
La rencontre est reportée au samedi 20 Octobre.



**Match N°51216 : U17 D2 POULE A E St Jouv Nantiat1 / Couzeix Chaptelat1 du 22/09/18**

Vu le mail du Club de ST Jouvent en date du 21 /09 et l'accord du club adverse,  
La rencontre est reportée au samedi 20 Octobre

Le club de St Jouvent sera débité des frais d'arbitrage (40 Euros) pour non information du report du match auprès de la commission d'arbitrage.

**Modification d'horaire / terrain :**

**Match N° 51180.1 : Rilhac Rancon 1 / Limoges Lafarge 1 U17 D 1 du 29/09/18**

Vu la demande de Rilhac Rancon pour raison d'utilisation des terrains  
La rencontre se déroulera à 13h30 sur le terrain Municipal 2 de Rilhac Rancon

**Match N° 51221.1 : Couz Chap1/ Verne St Genc Veyrac 1 U17 D2 Ple A du 29/09/18**

La rencontre se déroulera sur le terrain A Lacore à 15h30

**CHAMPIONNAT U15 -- 1ere Phase**

DATES	15/09	22/09	29/09	06/10	13/10	20/10	27/10	03/11	10/11	17/11	24/11	01/12	08/12	15/12	22/12	29/12
U15 Niv1	XXX	XXX	J3	J4	J5	MR	MR	Coupe	J6	J7	J8	MR	J9	Coupe		
U15 Niv2	XXX	XXX	A3	A4	A5	MR	MR	Coupe	R1	R2	R3	R4	R5	Coupe		

**Journée 2 du 22/09/2018**

**MATCH REPORTE :**

**Match N° 51248 .1: Veyrac 1 / Limoges Bastide U15 D 1 du 22/09/18**

Vu le deuil qui frappe le Club de Veyrac  
La rencontre est reportée au samedi 20 Octobre

**Modification d'horaire / terrain :**

**Match N° 51311.1. : AIXE 2/ ENT Solignac Bosmie 2 U15 D2 Poule B du 29/09/18**

La rencontre se déroulera sur le stade J Jarraud 1 à 15h

**Match N° 51327.1. : Feytiat 2/ Panazol 1 U15 D2 Poule C du 06/10/18**

La rencontre se déroulera sur le stade de P Lacore à 13h30

**Match N° 51332.1 Panazol 1 /E Chateau/ NE/Eymout U15 D2 Poule C du 13/10/18**

La rencontre se jouera à 13h30 sur le terrain de..Morpiénas

**Match N°51327.2 Panazol 1 /Feytiat 2 U15 D2 Poule C du 01/12/18**

La rencontre se jouera à 15h sur le terrain Valière

**Match N°51329.1 Occitane 1 / Foot Sud 87 1 U15 D2 Poule C du 06/10/18**

La rencontre se jouera à 16h45 sur le terrain de Magnac Bourg

**COUPE U 15 CHALLENGE ROGER LEGER**

36 Equipes engagées : Premier tour du 03 Novembre 2018





Les Clubs qui le souhaitent peuvent avec l'accord du Club Adverse avancer les rencontres pendant les vacances ou lors de la journée de rattrapage dans la mesure où ils n'ont pas de match en retard.

- Match 1: ENT ST LEONARD ST JUST 1 / ENT FEUILLARDIERS FCCO SERE2  
 Match 2: AMBAZAC 1 / LIMOGES LAFARGE 1  
 Match 3: FUN 87 GJ 1 / LA BASTIDE 1  
 Match 4 : LIMOGES FC 2 / FEYTIAT 1  
 Match 5 : LE PALAIS 1 / ENT ST JUNIEN VAL DE VIENNE 1  
 Match 6: AIXE SUR VIENNE 1 / RILHAC RANCON 2  
 Match 7: ENT FEUILLARDIERS FCCO SERE 1 / ENT ISLE CONDAT1  
 Match 8: RILHAC RANCON 1 / LIMOGES FC 1  
 Match 9: LIMOGES LANDOUGE 1 / ENT SOLIGNAC BOSMIE 2  
 Match 10: ENT CHATEAUNEUF NEUVIC1 / ISLE 2  
 Match 11: ENT SOLIGNAC BOSMIE1 / ENT ST LEONARD ST JUST 2  
 Match 12: BEAUBREUIL 1 / ENT USECC NIEUL PEYRI 1  
 Match 13: ENT ST JOUVENT NANTIAT1 / BONNAC BEAUNES1  
 Match 14: FOOT SUD 87 1 / ENT ANF BESSINES1  
 Match 15: FEYTIAT 2 / ENT LADIGNAC SY YRIEIX 1  
 Match 16: ENT ANF BESSINES 2 / GJEFPN 1  
 Match 17: ENT ST JUNIEN VAL DE VIENNE 2 / PANAZOL 1  
 Match 18: OCCITANE 1 / AIXE SUR VIENNE 2

L'animateur de la Commission  
**Bernard VERGONZANNE**

Le secrétaire de la Commission  
**GUY THARAUD**

## POLE REGLEMENTS APPLICATIONS

## COMMISSION STATUT DE L'ARBITRE

Réunion du mardi 25 septembre 2018  
 PV N. 1

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : MM. CACOUT- LAUMONIER – EDME – RAFFIER - MISTOIHI - PLEINEVERT  
**EXCUSE** : M. ZABALETTA

\*\*\*\*\*

Toutes les décisions publiées dans ce procès-verbal tiennent lieu de **notifications officielles aux clubs**.  
 Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'appel du District de La Haute-Vienne, dans les conditions de délai (**7 jours** à partir du lendemain du jour de la notification du procès-verbal) et conformément aux dispositions de l'article 30 des règlements généraux de la L.F.N.A. dans le cadre des articles 188 et 190 des RG de la FFF.

\*\*\*\*\*

### **DEMANDES DE MUTATION OU DE CHANGEMENT DE STATUT.**

**INSSA El Hadji** : mutation de Mayotte (DOM TOM) .au club de Flavignac  
 La commission accorde sa mutation au club de Flavignac (retour au club quitté conditions de l'art 33 du statut d'arbitrage remplies)

**YASAR Ergun** : Suite à la radiation du club de Vigenal/Bastide la commission accorde sa mutation au club de La Jonchère.



BOUARD William : Demande à revenir à son club formateur ST Bonnet De Bellac:  
La commission rattache BOUARD William au club de ST Bonnet De Bellac  
(application de l'art 35 du statut d'arbitrage)

REBOUL Johnny : Demande de mutation de Nouic/Mézières à Fraternelle Chateauponsac.  
Les conditions de l'art 33 n'étant pas remplies la commission refuse la mutation;REBOUL Johnny est  
rattaché au club de La Fraternelle Chateauponsac mais ne couvre pas ce club.  
En application de l'art 35 du statut d'arbitrage ( club formateur) REBOUL Jhonny couvre le club de  
Nouic/Mézières pour les saisons 2017/2018 et 2018/2019.

TALEB Lhoussaine : Demande de changement de statut  
TALEB Lhoussaine est resté indépendant pendant deux saisons, la commission ne peut accorder sa  
mutation au club de St Georges Les Landes en application des art 31 et 30 du statut d'arbitrage ( résidence  
> 50 kms du siège du club)

KOCHIM Mohamed : Demande de mutation du club de ST LOUIS/VAL  
au club de Solignac .  
Motif évoqué: Art 33 faits disciplinaires à l'encontre du club de St LOUIS/VAL ;  
Après étude des faits de discipline sur la saison 2017/2018 plusieurs faits disciplinaires à l'encontre du corps  
arbitral sont retenus;  
La commission accorde la mutation pour le club de Solignac;  
Bien que le club ST LOUIS/VAL soit club formateur, en application de l'art 35 du statut, ce club ne peut  
prétendre à la couverture pour les saisons 2018 / 2019 et 2019 / 2020.

BETAHAR Hamed : Demande de mutation de US Vigenal/Bastide au Club de Foot Sud.  
Suite à la radiation du club de US Vigenal/Bastide la commission accorde la mutation pour le club de Foot  
Sud..

DEMARS Jérôme : Arbitre formé au club d'Eymoutiers  
En application de l'art 35 du statut d'arbitrage, cet arbitre couvre le club d'EYMOUTIERS pour les saisons  
2018/2019 et 2019/2020.

GALICHET Thibault : Arbitre formé au club d'ORADOUR SUR GLANE  
En application de l'art 35 du statut d'arbitrage, cet arbitre couvre le club d'ORADOUR SUR GLANE pour les  
saisons 2018/2019 et 2019/2020.

ZAPPELLINI Mickaël: Arbitre formé au club du Dorat.  
En application de l'art 35 du statut d'arbitrage, cet arbitre couvre le club du Dorat.

EL BARNOUSSI Nordhine : Demande de changement du statut;  
La commission accorde son indépendance pour les saisons 2018/2019 et 2019/2020.

### **Clubs en infraction au statut d'arbitrage au 31 août 2018.**

#### **CLUBS D3:**

AUREIL/EYJEAUX : Manque 1 arbitre  
Pas de demande de licence

BOSMIE L'AIGUILLE : Manque 1 arbitre  
Pas de demande de licence

LES FEUILLARDIERS : Manque 1 arbitre  
Pas de demande de licence

ST GENCE : Manque 1 arbitre  
Pas de demande de licence

SUSSAC: Manque 1 arbitre  
Pas de demande de licence

ST YRIEIX : Manque 1 arbitre  
Pas de demande de licence

**CLUBS DE D4**

BUJALEUF : Manque 1 arbitre  
Pas de demande de licence

BUSSIÈRE POITEVINE : Manque 1 arbitre  
Pas de demande de licence

CIEUX VAULRY : Manque 1 arbitre  
Pas de demande de licence

DROUX : Club en règle sous réserve de réussite à l'examen d'arbitre et de dépôt de dossier de M. GIRAUDAUD.

FCCL : Manque 1 arbitre  
Pas de demande de licence

FOLLES : Manque 1 arbitre  
Pas de demande de licence

LA BAZEUGE : Manque 1 arbitre  
Pas de demande de licence

LA MEYZE : Manque 1 arbitre  
Pas de demande de licence

MOISSANNES : Manque 1 arbitre  
Pas de demande de licence

PEYRILHAC : Manque 1 arbitre  
Pas de demande de licence

RAZES : Manque 1 arbitre  
Pas de demande de licence

ROYERES : Manque 1 arbitre  
Pas de demande de licence

ST GEORGES LES LANDES : Manque 1 arbitre  
Conditions de mutation non remplies de M.TALEB Lhoussaine.

ST MATHIEU : Manque 1 arbitre  
Pas de demande de licence

ST MAURICE LES BROUSSES : Manque 1 arbitre  
Pas de demande de licence

ST PARDOUX : Manque 1 arbitre  
Pas de demande de licence au jour du P.V.

ST SORNIN LEULAC : Manque 1 arbitre  
Pas de demande de licence

**CLUBS DE D5**

AZAT LE RIS : Manque 1 arbitre  
Pas de demande de licence

CHAMPNETERY : Manque 1 arbitre  
Pas de demande de licence

LA PORCHERIE : Manque 1 arbitre  
Pas de demande de licence



LE THEIL LES BILLANGES : Manque 1 arbitre  
Pas de demande de licence

En application du statut d'arbitrage (art 48 point 3) tous les clubs ont la possibilité de se mettre en conformité vis à vis de leurs obligations jusqu'au 31 janvier 2019 ; faute de quoi passée cette date les clubs en infraction au statut d'arbitrage seraient passibles des sanctions prévues aux articles 46 (sanctions financières) et 47 (sanctions sportives).

La commission reste à votre service pour toutes explications qui vous seraient nécessaires.

L'animateur de la commission,  
Jean-Michel CACOUT

Le Secrétaire  
Gilles EDME

## COMMISSION FOOT ANIMATION

REUNION DU 27/09/2018

PV N° 04

PRESENTS : Mme DELEBECQUE – MM. FILLEUL – COUDERT – COLOMBIER

EXCUSES : MM. DUPUY – LAYLA VOIX - DESPLAT

\*\*\*\*\*

### Catégories d'âge pour la saison 2018/2019

	Année de naissance	Catégories Masculines	Critériums Masculins	Catégories Féminines	Critériums Féminins
FOOT ANIMATION	2006	U13	Critériums Mixité Jeu à 8 3 U11 autorisés	U13F	PLATEAU ou MATCH Jeu à 8 3 U10F autorisés
	2007	U12		U12F	
	2008	U11	Plateau Mixité Jeu à 8 3 U9 autorisés	U11F	
	2009	U10	Plateau Mixité 5 x 5 sans GB* 3 U7 autorisés	U10F	Plateau 5 x 5 sans GB*
	2010	U9		U9F	
	2011	U8	U8F		
	2012	U7	Plateau Mixité	U7F	Plateau 3 x 3 sans GB* 4 x 4 avec GB* 2 U8 autorisé (sous classement)
	2013	U6 5 ans révolus	3 x 3 sans GB* 4 x 4 avec GB* 2 U8 autorisé (sous classement)	U6F 5 ans révolus	



## **RAPPEL**

Article 25 - Formalités d'après-match et homologation - REGLEMENTS GENERAUX LFNA

A – Transmission de la Feuille de Match

- 1/ Se reporter à l'article 139 bis des Règlements Généraux de la F.F.F pour la transmission de la F.M.I.
- 2/ Pour les feuilles de match « papier », l'envoi incombe au club recevant dans les 24H à l'organisme organisateur de la compétition, ou au club organisateur si la rencontre se déroule sur un terrain neutre.
- 3/ Tout manquement à ce délai pourra être passible d'une amende financière, sauf si la transmission de la FMI résulte d'un souci informatique dont le club apportera la preuve à l'organisme compétent.

### **Catégorie U12-U13**

Enfants nés en 2006-2007

## **DÉFIS TECHNIQUES**

Le défi technique est obligatoire et il doit être réalisé avant chaque rencontre.

Le roulement pour toute la 1<sup>ère</sup> phase sera le suivant :

Journée Paire => Jonglerie

Journée Impaire => Double 8

## **MATCH N° 51504.1 LIMOGES F.C (2) – VIGENAL F.C (1) CRITERIUM U13 DEPARTEMENTAL 2 POULE A DU 22/09/2018**

Après retour de la feuille de match, la commission constate :

- Le forfait de VIGENAL F.C (1)
- Enregistre le résultat suivant :

**LIMOGES F.C (2) : 3 (3 POINTS) – VIGENAL F.C (1) : 0 (-1 POINTS)**

- Débite le club de VIGENAL F.C de 25€ pour son 1<sup>er</sup> forfait.

## **MAIL DU CLUB DE L'A.S ST JOUVENT**

Suite au mail de L'A.S ST JOUVENT en date du 21/09/2017, la commission enregistre le forfait général de l'E. ST JOUVENT/NANTIAT (2) U13 DÉPARTEMENTAL 4 POULE A.

Les équipes devant rencontrer E. ST JOUVENT/NANTIAT (2) seront donc exemptes au calendrier

La commission décide de débiter de 43€ au club de L'A.S ST JOUVENT pour forfait général après parution des calendriers.

### **Catégorie U10-U11**

Enfants nés en 2008-2009

## **DÉFIS TECHNIQUES**

Le défi technique est obligatoire et il doit être réalisé avant chaque rencontre.

Le roulement pour toute la 1<sup>ère</sup> phase sera le suivant :

Journée Paire => Jonglerie

Journée Impaire => Double 8

## **CHALLENGE A. LACORE**

Manque le compte-rendu du plateau n° 18 organisé par E. E.LA CROISILLE/LINARD



### Catégorie U8-U9

Enfants nés en 2010-2011

Suite à une grande affluence de jeunes licenciés U9 depuis la réunion des éducateurs et la conception des secteurs, la commission propose une alternative ou adaptation pour cette première phase, à savoir pour les dates proposées de scinder le secteur en 2 :

- par exemple pour un secteur où il y a 24 équipes, 12 équipes sur un club et 12 équipes sur un autre site avec un autre club organisateur.

Dans le but d'alléger et de faciliter l'organisation et l'accueil de vos plateaux.

### Catégorie U6-U7

Enfants nés en 2012-2013

Suite à une grande affluence de jeunes licenciés U7 depuis la réunion des éducateurs et la conception des secteurs, la commission propose une alternative ou adaptation pour cette première phase, à savoir pour les dates proposées de scinder le secteur en 2 :

- par exemple pour un secteur où il y a 24 équipes, 12 équipes sur un club et 12 équipes sur un autre site avec un autre club organisateur.

Dans le but d'alléger et de faciliter l'organisation et l'accueil de vos plateaux.

**Rentrée du Foot** Samedi 29 Septembre 2018

### À NOTER

**TELETHON 2018** : 7 et 8 Décembre 2018

#### **FESTIVAL U13 PITCH**

- Finale Départementale : Samedi 6 Avril 2019
- Finale Régionale : 4 et 5 Mai 2019
- Finale Nationale : 7, 8 et 9 Juin 2019

**Journée Nationale Des Débutants** : Samedi 15 Juin 2019 (sous réserve de modification).

Sois foot joue dans les  
règles



**L'Animateur,**  
**Lionel FILLEUL**



## PARTENAIRES DU DISTRICT





## REUNION DE RENTREE POUR LES FEMININES



La Commission « Football Féminin » avait convié les clubs de jeunes féminins le vendredi 21 septembre. Cette réunion avait pour but de présenter la saison 2018/2019 :

- Point sur les :
  - E.F.F. 87. : Clubs/Equipes U11F/U13F & U14F/U17F
- La Rentrée du Football Féminin
  - 29 Septembre (rendez-vous 9h30 – 12h)
  - E.F.F. : Plateaux + Ateliers PEF
- 6 octobre 2018 : Matinée Ateliers Arbitrage à la Touche
- Rappel Nouvelles Catégories
- Festival U13F PITCH
  - engagement via FOOTCLUBS jusqu'à fin mars
  - équipes composées de U12F-U13F avec maximum 3 U11F
  - engagement gratuit
- Futsal U11FU13F & U14FU17F
- Prévisionnel Plateaux E.F.F. 87 – 1<sup>ère</sup> Phase

## LE POINT SUR LE CHAMPIONNAT

### DEPARTEMENTAL 1 PANAZOL (B) SEUL LEADER

A l'issue de la 2<sup>ème</sup> journée PANAZOL (B) est leader après avoir remporté ses 2 matches. La dernière est face à SOLIGNAC par 2 à 1. RILHAC RANCON (B) et AMBAZAC n'ont pu se départager : 0 à 0. AIXE (C) est venu à bout de BESSINES par 3 à 2. BEAUBREUIL et l'OCCITANE ont partagé les points : 1 à 1. Match nul également entre FOOT SUD et ISLE (C) : 0 à 0. MAYOTTE LIMOGES a vaincu BEAUNE par 3 à 2.





## **DEPARTEMENTAL 2**

### **POULE A**

#### **ILS SONT 3 TÊTE**

Carton plein pour NANTIAT, VIGENAL FC et LE PALAIS (B). 2 matches – 2 victoires. NANTIAT n'a fait qu'une bouchée de l'ANF87 en triomphant par 5 à 0. Le VIGENAL FC a battu LE ROUSSILLON (B) par 3 à 1 et LE PALAIS (B) a triomphé de ST VICTURNIEN par 1 à 0. BESSINES (B) est allé s'imposer à ST JUNIEN (B) par 2 à 1. La rencontre LE DORAT – VEYRAC a été reportée suite au décès accidentel d'un joueur de VEYRAC.

### **POULE B**

#### **EYMOUTIERS – LA ROCHE L'ABEILLE et LAFARGE (B) 2 / 2**

EYMOUTIERS a largement battu ST BRICE (B) par 5 à 0. LAFARGE (B) en a fait de même face à ST LEONARD (B) sur le même score de 5 à 0. Score identique de 5 à 0 pour LA ROCHE L'ABEILLE qui recevait la ST LOUIS/VAL, le terrain de ce dernier étant suspendu. ROCHECHOUART s'est incliné face au FCCO par 2 à 1, tout comme BOISSEUIL face à CONDAT par 2 à 1. Score de parité entre le FC 2 VALLEES et NEXON : 0 à 0.

## **DEPARTEMENTAL 3**

### **POULE A**

#### **COMPREIGNAC : UN SCORE IMPRESSIONNANT**

Score comparable au rugby sur le terrain de COMPREIGNAC où l'équipe locale a battu MAGNAC LAVAL par 27 à 0. BELLAC/BERNEUIL (B) s'est imposé face à ST AMAND MAGNAZEIX par 2 à 1. Partage des points entre LUSSAC LES EGLISES et BEAUNE (B) : 3 à 3. LA FRATERNELLE est allé s'imposer à NIEUL (B) par 1 à 0. PEYRAT DE BELLAC et NANTIAT (B) n'ont pu se départager : 3 à 3. Victoire de BESSINES (C) à ST BONNET DE BELLAC par 2 à 1.

### **POULE B**

#### **LAFARGE (C) ET L'USECC (B) AUX COMMANDES**

LAFARGE (C) s'est imposé face à son voisin LE PALAIS (C) par 3 à 2. L'USECC (B) est allé battre ST PRIEST TAURION par 3 à 1. Partage des points entre FEYTIAT (C) et ST JUST LE MARTEIL : 1 à 1 tout comme LIMOGES KURDES et l'ALOUETTE (B) mais sur le score de 2 à 2. AMBAZAC (B) est allé battre RILHAC RANCON (C) par 2 à 1. ST GENCE s'est incliné face à BONNAC LA COTE par 4 à 1.

### **POULE C**

#### **ISLE (D) EN TÊTE**

Après sa 2<sup>ème</sup> victoire sur le terrain de FOOT SUD (B) par 3 à 1, ISLE (D) est seul en tête. BEAUBREUIL (B) s'est incliné face à CONDAT (B) par 3 à 1. BOSMIE et l'AFP (B) ont fait match nul 1 à 1. CHATEAUNEUF/NEUVIC (B) a battu AUREIL/EYJEAUX par 4 à 2, LA CROISILLE/LINARDS a battu LADIGNAC par 2 à 0, tout comme LA GENEYTOUSE face à SUSSAC par 4 à 0.

### **POULE D**

#### **LES FEUILLARDIERS ET ST PRIEST SOUS AIXE EN TÊTE**

Large victoire des FEUILLARDIERS sur le terrain de LIMOGES LANDOUGE (B) par 3 à 0. ST PRIEST SOUS AIXE a fait match nul face à SEREILHAC 1 à 1. ORADOUR/GLANE a largement battu NEXON (B) par 5 à 1. SOLIGNAC (B) s'est imposé contre FLAVIGNAC par 2 à 0. VERNEUIL (C) a largement battu ST JUNIEN (C) par 4 à 0, et la rencontre VEYRAC (B) – ST LOUIS/VAL (B) a été reportée.

## **DEPARTEMENTAL 4**

### **POULE A**

#### **ST GEORGES LES LANDES EN TÊTE**

2 matches - 2 victoires pour ST GEORGES LES LANDES qui a largement battu LE DORAT (B) par 4 à 0. DROUX en fait de même à LUSSAC LES EGLISES (B) par 5 à 0. L'ANF87 (B) a dû s'employer pour battre PEYRAT DE BELLAC (B) par 2 à 1. BUSSIERE POITEVIEN est allé battre BEAUNE (C) par 3 à 1, LES GRANDS CHEZEAUX ont dominé BELLAC/BERNEUIL (C) par 7 à 1 et LA BAZEUGE s'est imposé face à NOUIC/MEZIERES par 3 à 1.



### **POULE B** **4 EN TETE**

RAZES est allé s'imposer chez son voisin AMBAZAC (C) par 8 à 0. BERSAC a triomphé sur le terrain de FROMENTAL par 7 à 1. NANTIAT (C) est allé battre ST SORNIN LEULAC par 4 à 0, ST JOUVENT a gagné FOLLES par 2 à 1. Victoire de LA JONCHERE sur le terrain de PEYRILHAC par 1 à 0 et CIEUX/VAULRY s'est imposé à ST PARDOUX par 1 à 0.

### **POULE C** **ST MATHIEU et ST BRICE (C) EN TETE**

ST MATHIEU n'a laissé aucune chance à ORADOUR/GLANE (B) en s'imposant par 6 à 0. ST BRICE (C) a gagné également face à CHAILLAC/SAILLAT par 4 à 2. Le FCCL a vaincu l'ASPTT LIMOGES (B) par 5 à 0, tout comme ROCHECHOUART (B) face au FCCO (B) par 2 à 0. FC 2 VALLEES (B) a battu VAYRES par 1 à 0 et la rencontre ST VICTURNIEN (B) – VEYRAC (C) a été reportée.

### **POULE D** **ST JULIEN LE PETIT SEUL EN TETE**

ST JULIEN LE PETIT a battu largement son voisin EYMOUTIERS (B) par 6 à 1. L'LAN SPORTIF a vaincu ST MARTIN TERRESSUS par 3 à 1. LA CROISILLE/LINARDS (B) a dû s'employer pour battre ST LEONARD (C) par 1 à 0. Match nul entre LA GENEYTOUSE (B) et ST PRIEST SOUS AIXE (B) : 1 à 1. ROYERES est allé battre MOISSANNES par 2 à 1 et l'exempt était ST JUST LE MARTEL (B).

### **POULE E** **ILS SONT 3 LEADERS**

ST PRIEST SOUS AIXE (B) a obtenu sa 2<sup>ème</sup> victoire face à BOSMIE (B) par 3 à 0. ST HILAIRE LES PLACES en a fait de même face à l'ALOUETTE (C) par 4 à 1. BOISSEUIL (B) a largement battu l'USECC (C) par 4 à 1. Autres victoire de LA ROCHE L'ABEILLE (B) face à FOOT SUD (C) par 3 à 1, de LADIGNAC (B) face à LA MEYZE par 3 à 2. Match nul entre ST LOUIS/VAL (C) et COUSSAC BONNEVAL : 2 à 2

**L'Animateur,**  
**Clarisse ROUGIER**

## **PROCEDURE POUR IMPRIMER LES FEUILLES DE MATCHES**

**VOUS AVEZ LA POSSIBILITE D'EDITER LES FEUILLES DE MATCHES GRACE A FOOTCLUBS**

**Procédure à suivre :**

- Compétitions
- Editions-Extractions
- Cocher "Rencontres
- Cocher "Feuille de match 1 exemplaire PDF
- Cocher le choix désiré
- Valider



## DEVENEZ ARBITRE AUXILIAIRE

### LA COMMISSION D'ARBITRAGE

Organisera

**L'unique Examen d'Arbitre auxiliaire de football pour la saison 2018/2019 (Ex dirigeant capacitaire) le :**

**Mardi 23 Octobre 2018, à 20h30,**

Au siège du district de football,  
4, rue de la Rochefoucauld  
à LIMOGES.

Cet examen sera précédé de 2 séances de formation théorique **OBLIGATOIRE (\*)**

**Les mardi 09 et 16 Octobre 2018**

De 20h30 à 22h30 au même endroit.



**(\*) Seuls les candidats qui auront assistés aux séances de formation théorique, seront autorisés à passer le contrôle de connaissance qui se déroulera le Mardi 23 Octobre 2016.**



### Arbitre auxiliaire et arbitre assistant auxiliaire

(Art. 16 du règlement intérieur de la CRA, art. 64 des règlements généraux LFNA et § III du règlement intérieur CDA)

**L'arbitre auxiliaire est un licencié majeur** ayant suivi une formation à l'arbitrage validée par une autorisation d'arbitrer son club.

L'arbitre auxiliaire arbitre des matches de son club ; il n'est pas désigné par sa CDA. Ce titre ne donne priorité qu'en cas d'absence de l'arbitre désigné et dans les conditions prévues à l'article 64 des règlements de la ligue.

Toute candidature à la fonction d'arbitre auxiliaire doit parvenir au secrétariat du district par l'intermédiaire de son club. La demande doit être signée du président du club et du candidat. Celui-ci doit être âgé de plus de 18 ans au 1er juillet de la saison en cours.

Le candidat arbitre auxiliaire qui n'a pas satisfait aux examens théoriques n'est pas admis ; il conserve la possibilité de se représenter à une nouvelle session.

L'arbitre auxiliaire est soumis à des règles de formation et peut être soumis à des règles de contrôle de connaissances au même titre qu'un arbitre officiel.

L'arbitre auxiliaire peut devenir arbitre officiel de district ; il est alors dispensé de l'examen d'entrée et ne passe que les examens pratiques.

L'arbitre auxiliaire ne compte pas dans l'effectif des arbitres du club au titre du Statut de l'arbitrage.

↳ Pour vous inscrire, Il vous suffit de compléter le coupon réponse ci-dessous et le retourner au secrétariat du district de Football par courrier ou par mail.

**La Commission d'Arbitrage.**



---

**Coupon réponse à compléter et à retourner**  
**au District de FOOTBALL**

CANDIDATURE à l'examen d'ARBITRE AUXILIAIRE pour la Saison 2016/2017

**DATE limite d'inscription : Vendredi 05 Octobre 2016**

Je soussigné :

NOM : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....

Code Postal : .....

Ville : .....

Téléphone : .....

Mail : .....@.....

Licencié au Club de : .....

Déclare vouloir participer à la formation et à l'examen d'arbitre auxiliaire selon les Modalités définies ci-dessus.

Date : .....

Signature du candidat : .....

Signature du Président du club : .....



**Ce coupon réponse fait office de convocation.**